

Services techniques, commerciaux et comptables.
Tour Pleyel - 153, boulevard Anatole France
93521 SAINT-DENIS Cedex
Tél. 01 48 13 54 00
Fax 01 42 43 05 24

**société de
distribution de
chaleur de
clichy**

RH/PhL/CJ/913/07/081

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
92110 CLICHY LA GARENNE
A l'attention de Monsieur VIE

Saint-Denis, le 1^{er} juin 2007

Objet : Chauffage urbain
Compte rendu annuel – Exercice 2006

Monsieur le Maire,

Nous vous adressons, ci – annexé, le rapport technique et économique pour l'année 2006, relatif au Service Public de Chauffage Urbain dont nous sommes Concessionnaire.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Directeur Général

Rémy HEUZEL



SOMMAIRE

A – PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

B – INFORMATIONS GÉNÉRALES

C - COMPTE RENDU TECHNIQUE ANNUEL

1. Inventaire mis à jour des biens du Domaine Concédé

1.1. Evolution générale des ouvrages

- a) Centrale de production
- b) Réseau de distribution
 - ① Réseau existant
 - ② Travaux sur le réseau
 - ③ Nouvelles infrastructures
- c) Postes de livraison
- d) Vannes de détente
- e) Numérisation du réseau
- f) Journal des pannes et des interventions
- g) Diagnostic du réseau de Clichy

1.2. Application de l'évolution de la réglementation

- a) Protection de l'environnement
- b) Application des décrets ATEX (Atmosphère Explosive)
- c) Application de l'arrêté ministériel du 15 mars 2000
- d) Arrêté Grande Installation de Combustion
 - ① Brûleurs
 - ② Baie de mesure
- e) Respect de l'arrêté du 30 juillet 2003
- f) Quotas CO2

1.3. Liste des abonnés, puissance souscrite et évolution

- a) Liste des abonnés
- b) Evolution de la puissance souscrite
- c) Relevé des consommations de chaleur des immeubles desservis

1.4. Travaux d'Investissements du Domaine Concédé

- 1.4.1. Investissements
- 1.4.2. Amortissements

1.5. Liste des travaux de Gros Entretien - Réparation

- a) Liste
- b) Analyse

1.6. Quantités de combustibles achetés et de chaleur vendue

1.7. Programme de travaux pour 2007

1.7.1 Investissement

- a) Centrale
- b) Réseau de distribution & postes de livraison

1.7.2 Gros entretien et réparation

- a) Centrale
- b) Réseau de distribution
- c) postes de livraison

1.8. Effectif du service et qualification des agents

D - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL

1.1. Compte de résultat de l'exercice 2006

1.2. Redevance perçue pour le compte du concédant

- 1.2.1. Redevance sur les ventes de chaleur du périmètre concédé
- 1.2.2. Ventes de chaleur à la Société ELYO

1.3. Evolution du prix de la chaleur

- 1.3.1. Tableau de l'annexe 9
- 1.3.2. Etat du raccordement des nouveaux immeubles

E - EXAMEN DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 25 DU CAHIER DES CHARGES

ANNEXES

- ANNEXE 1** - Journal des pannes et des interventions
- ANNEXE 2** - Liste des abonnés et de leur puissance souscrite
- ANNEXE 3** - Relevé des compteurs
- ANNEXE 4** - Liste des travaux de 1^{er} établissement et de leur coût définitif
- ANNEXE 5** - Liste des travaux de gros entretien – réparation
- ANNEXE 6** - Tableaux des quantités de combustibles achetés et de chaleur vendue
- ANNEXE 7** - Liste du personnel et qualification
- ANNEXE 8** - Compte de résultats de l'exercice 2006
- ANNEXE 9** - Evolution du prix de vente de la chaleur
- ANNEXE 10** - Audit réseau Clichy à proximité des zones sensibles
- ANNEXE 11** - Mesures des rejets gazeux de la chaufferie 2006 & 2007
- ANNEXE 12** - Décret du 24 Décembre 2002 concernant les zones ATEX
- ANNEXE 13** - Arrêté du 15 Mars 2000 concernant les équipements sous pression
Complété par l'arrêté du 30 Mars 2005 – lettre adressée à la DRIRE demandant la
requalification de quelques échangeurs.
- ANNEXE 14** - Arrêté du 30 Juillet 2003 sur les grandes installations de combustion
- ANNEXE 15** - Nouvel arrêté du 15 Janvier 2007

PREAMBULE

A – PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

Les faits marquants de la saison sont :

- Rigueur 2006 = 2 265 DJU (+ 2 DJU / 2005)
- Vente Energie 2006 = 152 713 MWh (- 143 MWh / 2005)
- Passage de la TVA à 5,5 % sur le prix de l'abonnement (date d'effet octobre 2006)
- Bonne disponibilité des installations de la chaufferie et du réseau

Le service public a été assuré de manière continue au cours de l'année 2006, mis à part une avarie survenue le 4 décembre sur un compensateur de dilatation du réseau vapeur rue Estienne d'Orves qui a occasionné un arrêt de fourniture pour quelques abonnés pendant 24 heures.

Les hôpitaux de Clichy (Beaujon, Gouin et Roguet) n'ont subi aucun arrêt de fourniture.

Les éléments d'exploitation sont développés dans les chapitres de ce rapport annuel.

- ⊕ Compte rendu technique,
- ⊕ Compte rendu financier,
- ⊕ Examen de l'application des dispositions de l'article 25 du Cahier des Charges.

B – INFORMATIONS GENERALES SELON DES DISPOSITIONS DU DECRET N°2005-236 DU 14 mars 2005 relatif au rapport annuel de délégation (art 1411-7 du code général des collectivités territoriales)

1 - Données comptables

1-1 – Compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation :

Ce document joint en annexe 8 fait l'objet d'un commentaire de ses rubriques dans le chapitre « compte-rendu financier »

1-2 – Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination du produit et charges directes et indirectes imputés au compte de résultat.

La plupart des recettes et des dépenses imputées au compte de résultat sont constituées par des factures produites ou reçues pendant la période de l'exercice.

Les rubriques faisant l'objet de calcul sont principalement :

- Les amortissements des investissements

 Pour les biens de retour au concédant en fin de délégation :

- Sur la durée de vie technique conventionnelle des équipements quand celle-ci ne dépasse pas la date d'échéance de la délégation.
- Pour les investissements réalisés dans les 15 dernières années de la délégation par application de la règle définie au Cahier des charges de concession.
- Le plan de dépense de gros entretien. Réparation des installations de la délégation qui conduit à la définition d'une dépense moyenne pluriannuelle qui sert de base à la dotation d'une provision sur laquelle s'imputent les dépenses de cette nature lorsqu'elles se présentent.
- Le calcul estimatif des recettes et dépenses de décembre pour la clôture du compte social au 31/12/2006. Cette estimation fait l'objet d'une régularisation au mois de janvier suivant cette clôture.

1-3- Variation du patrimoine immobilier : néant sur la période d'exercice

1-4- Situation des biens et immobilisations du service délégué.

- L'inventaire mis à jour des biens du domaine concédé peut-être consulté au siège administratif du concessionnaire.
- Programme d'investissement, notamment au regard des normes environnementales et de sécurité.
Ces travaux et prestations ont fait l'objet d'investissements amortissables dans les comptes de l'exercice.

1-5 – Suivi du programme contractuel d’investissement en premier établissement et de renouvellement :

- Les travaux de premier établissement, codifiés dans notre plan comptable, sous la rubrique TIDC, réalisés pendant l’exercice 2006 sont indiqués à l’annexe 4.
- Les travaux de renouvellement sur le matériel de production et de distribution sont indiqués à l’annexe 5

1-6 – Engagements et incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation et nécessaires à la continuité du service public

Sans objet durant l’exercice 2006.

2 – Qualité du service mentionné

2-1- Qualité de la fourniture de chaleur

L’indicateur de qualité de la fourniture de chaleur que nous proposons de retenir est le nombre d’heure d’arrêt de fourniture consécutif à une avarie pendant la saison de chauffe multiplié par le nombre de logements concernés

Pour 2006, les arrêts de fourniture ont occasionné 27 100 logements/heure

2-2 Organisation de l’entreprise

La méthode d’organisation de l’entreprise fait l’objet d’un système « qualité » au niveau général dans le cadre d’un système de management selon la norme ISO 9001-2000 dont l’audit annuel de suivi du 23 juin 2006 a confirmé la certification.

3- Tarif de vente de la chaleur

La définition du tarif de vente de la chaleur et son évolution, sont décrites dans le rapport financier ci-annexé.

Rappelons que le tarif de vente de la chaleur comporte 2 options :

- un prix « R1 » proportionnel aux consommations,
- un prix « R2 » correspondant à l’abonnement proportionnel à la puissance souscrite.

*

* *

C - COMPTE RENDU TECHNIQUE ANNUEL

Exploitation :

1. Inventaire mis à jour des biens du Domaine Concédé :

Ce document peut être consulté au siège administratif du Concessionnaire

1.1. Evolution générale des ouvrages :

a) Centrale de Production :

La centrale de production sise au 21 Rue Fournier a bien fonctionné et a présenté une disponibilité de 100 % durant l'exercice 2006.

Nous avons installé 4 brûleurs mixtes gaz / Fioul lourd de marque PILLARD Bas NOx de dernière génération sur la chaudière n°2. Depuis lors, nous avons reçu de la Préfecture des Hauts de Seine une ampliation de l'arrêté préfectoral n°2007-06 du 15 janvier 2007 relatif à l'application du Plan de Protection de l'Atmosphère en Ile de France et les résultats des analyses de contrôle sont conformes avec les nouvelles exigences.

Nous avons mis en conformité cette année le réchauffeur FOL chaudière n°1.

Nous avons remplacé une pompe alimentaire chaudière et les surchauffeurs de la chaudière n°3.

b) Réseau de distribution :

① Réseau existant :

Le réseau de distribution a connu pendant l'exercice plusieurs fuites sur les canalisations de condensats.

Les réseaux condensats ramènent à la centrale thermique de l'eau chaude à 80 °C environ provenant de la condensation de la vapeur lors du transfert d'énergie dans le poste de livraison. Ces canalisations de condensats sont plus fragiles par leur sensibilité à la corrosion externe.

Les canalisations vapeur sont moins sujettes à cette corrosion externe et, bien qu'une grande partie de notre réseau ait 35 ans, nous ne dénombrons que très peu de fuite des canalisations vapeur.

Afin de garantir le bon fonctionnement du réseau de chaleur de Clichy, et d'en améliorer la sécurité et la fiabilité nous avons dû intervenir sur les points suivants :

② Travaux sur le réseau :

➤ Remplacement tuyauterie condensats :

- ▲ Antenne BENDIX 10 m de condensats,
- ▲ Antenne PALOY 100 m de condensats,
- ▲ Antenne S/ST 78 remplacement tuyauterie condensats de la chambre de coupure à la pénétration de l'immeuble (100m),
- ▲ Dans le cadre des travaux de rénovation de la voirie, nous avons remplacé préventivement 68 m de tuyauterie condensats rue Villeneuve. (Entre la rue Georges Boisseau et le Boulevard du Général Leclerc).

- ▲ Antenne S/ST 91 vapeur + condensats (de la chambre de coupure antenne à la chambre de coupure) (84m),
- ▲ Remplacement de la tuyauterie condensats rue Fernand Buisson de la S/ST 31 jusqu'à la 2^e lyre (100m),
- ▲ Remplacement tuyauterie condensats de l'angle de la rue G.Paymall à la chambre d'antenne rue Morice. (30m),
- ▲ Remplacement de la bouteille condensats dans la CP2bis,
- ▲ Réfection fuite sur tube condensats en CP015 et remplacement de la vanne de coupure de la S/ST 015.

➤ Remplacement tuyauterie vapeur :

- ▲ Suppression du piquage de l'ancienne S/ST 72,
- ▲ Remplacement de 4 mètres de tube après la vanne vapeur en CC073,
- ▲ Remplacement du compensateur CO006. 1 Rue d'Estienne d'Orves par un tube (lyre existante),
- ▲ Remplacement de la 2^{ème} lyre vapeur de la rue Ferdinand Buisson.

➤ Chambre de coupure / Purge:

- ▲ Mise en place d'une vanne DN 80 à souder antenne S/ST 12 & 140 sur les condensats,
- ▲ Mise en place sur vapeur d'une vanne soudée DN40 chambre extérieure S/ST 122,
- ▲ Remplacement de toutes les vannes vapeur ainsi que la panoplie de purge CP002 (DN250, 4 x DN50),
- ▲ Mise en service des servomoteurs à la CP5 afin d'optimiser STERIENCE,
- ▲ Remplacement de la vanne de coupure extérieure vapeur de la S/ST 7 (DN125),
- ▲ Remplacement de la vanne de purge directe et de la vanne communication purgeur CP10. (DN50 +DN32),
- ▲ Remplacement des vannes vapeur des S/ST 73 et 31. (DN26 +DN100),
- ▲ Remplacement des vannes condensats des S/ST 73 et 31. (DN 15 + DN50),
- ▲ Remplacement de la vanne départ centre ville CV 010 et son BYPASS (DN250 + DN40),
- ▲ Démontage des servomoteurs des déverseurs DPCV5 et DPCV25.1 pour entretien,
- ▲ Remplacement de toutes les vannes vapeurs en CV021,
- ▲ Remontage des servomoteurs de DPCV25.1 et DPCV5,
- ▲ Remplacement de la vanne de coupure vapeur de CC090.

Pendant la coupure des réseaux pour remplacement des vannes CV10 ET CV21, la réfection des presses étoupes des vannes se trouvant sur les tronçons a été effectuée.

➤ Tampons de chaussée :

Nous avons procédé au remplacement de plusieurs tampons de chaussée à la Rue d'Alsace.

③ Nouvelles infrastructures :

Nous avons :

- raccordé le collège Vincent VAN GOGH à partir du réseau BP/ BT (puissance souscrite : 300kW). Nous avons livré la sous-station au client dans les délais impartis.
- anticipé les futurs raccordements du bac d'Asnières en installant sous la voie Eiffel et la voie nouvelle un nouveau réseau BP/BT depuis la centrale de production à la demande de la SEM 92.
- prolongé le réseau BP/BT, rue Marc Block pour alimenter le nouveau bâtiment d'habitation de Logirep. (83 lgts).

c) Postes de livraison :

Nous poursuivons notre programme de rénovation des postes de livraison dans les immeubles en y incorporant des appareils de contrôle et de régulation de température performants.

Au cours de l'exercice, nous avons remplacé 8 échangeurs, d'une part en raison de leur déficience, et d'autre part dans le cadre d'application des dispositions de l'arrêté ministériel du 15 mars 200 relatif aux appareils à pression :

d) Vannes de détente :

Dans le courant de l'année, nous avons procédé au remplacement des vannes de détente dans les sous-stations suivantes :

- | | | |
|-----------|------------|------------|
| * S/ST 6 | * S/ST 45 | * S/ST 147 |
| * S/ST 17 | * S/ST 83 | * S/ST 156 |
| * S/ST 19 | * S/ST 86 | * S/ST 168 |
| * S/ST 28 | * S/ST 94 | * S/ST 174 |
| * S/ST 29 | * S/ST 99 | * S/ST 178 |
| * S/ST 31 | * S/ST 131 | |
| * S/ST 37 | * S/ST 139 | |

e) Numérisation du réseau :

Afin d'avoir un outil pratique nous permettant de gérer notre réseau, tant historiquement qu'au présent et envisager les préconisations nécessaires à la pérennité du réseau, nous utilisons un système d'information géographique SIG.

Ce système est évolutif. Il est renseigné au jour le jour et peut être consulté très facilement.

Dans cette base de données, apparaissent entre autre toutes les caractéristiques de fabrication du réseau, à savoir :

| RESEAU | SOUS STATION |
|----------------------------|------------------------|
| Longueur | Nom de l'Abonné |
| Diamètre | Année de raccordement |
| Année de mise en place | Puissance installée |
| Codification | Nature du fluide |
| Numéro de plan statistique | Mode de fonctionnement |
| Fluide transporté | |
| Sinistres survenus | |

Nous avons développé en 2006 : la nomenclature des sous stations avec leurs plans (80% réalisé) ainsi que les nouveaux raccordements.

Dans le futur, nous avons décidé d'y intégrer les améliorations complémentaires suivantes :

- ↳ DICT afin d'en faciliter la gestion,
- ↳ Suivi d'entretien des compteurs d'énergie.

Quelques vues du logiciel APIC se trouvent à la fin de l'annexe 10.

f) Journal des pannes et des interventions :

Veillez vous reporter à l'annexe 1 ci-jointe.

g) Diagnostic du réseau de Clichy:

Suite au sinistre de la rue Ferdinand Buisson, nous avons proposé à la Ville de réaliser un contrôle technique de notre réseau de chauffage à proximité des écoles, crèches, collèges, mairies.

Vous trouverez, en **annexe 10**, le rapport de cet audit ainsi que les actions correctives envisagées pour 2007.

Nous avons également lancé au cours du 3ème trimestre 2006 la démarche « Réseautation » sur notre réseau vapeur de distribution (20 km) et sur les 240 chambres à vannes. Il nous permettra d'analyser le comportement, la sécurité, l'état, l'accès des points de visite du réseau. Nous avons réalisé 100 % de la cartographie numérique à ce jour. Nous utilisons la photographie, la caméra infrarouge, l'endoscopie pour analyser globalement notre réseau et chambres à vannes.

1.2. Application de l'évolution de la réglementation :

a) Protection de l'environnement :

Nous avons missionné l'APAVE afin de réaliser les analyses des rejets gazeux et particulaires de la chaufferie en mars 2006, janvier et mars 2007 (annexe 11). Les résultats montrent que nos installations sont conformes aux exigences réglementaires.

b) Application des décrets ATEX (Atmosphère Explosive):

La réglementation prévoit pour les installations thermiques la détermination d'un zonage ATEX sur ses équipements. Nous avons lancé la démarche ATEX en 2006 : zonage – préconisations, procédures spécifiques, formation du personnel.

Nous avons fait établir une étude de nos installations par le Bureau Veritas sur la conformité ATEX. Les conclusions de cette étude aboutissent au remplacement des matériels électriques de la Centrale par du matériel conforme ATEX, notamment à proximité des brides (source de fuites potentielles de gaz ou de fioul lourd). Le montant de ces travaux de transformation pourrait atteindre le million d'euros d'investissement. Devant l'ampleur de ce budget travaux, avant de procéder à la réalisation, nous vous proposons de réaliser une contre étude avec un autre bureau d'étude spécialisé.

c) Application de l'arrêté ministériel du 15 mars 2000 :

Les postes de livraison sur réseau haute pression (plus précisément les échangeurs) sont, depuis la mise en application de l'arrêté ministériel du 15 mars 2000 (présentation du texte officiel en annexe 13), devenus soumis à la réglementation des équipements sous pression qui ne touchait précédemment que les plus gros d'entre eux.

Suite aux relevés effectués par l'APAVE, nous devons entreprendre le remplacement des appareils de marque LAUFFER ayant une pression de service de 18 bars.

L'arrêté du 15 Mars 2000 prévoit pour l'ensemble des 101 échangeurs haute pression nouvellement concernés (détail de l'arrêté en **annexe 13**):

- ↳ L'établissement du dossier de déclaration de mise en service d'un équipement sous pression,
- ↳ Les visites décennales par un organisme habilité, voire des visites de requalification lors de la première visite,
- ↳ Les visites périodiques au moins tous les 40 mois (soit tous les 3 ans).

Date butoir de mise en conformité était le **22 avril 2006**. L'organisme VERITAS représentant la DRIRE est en charge du suivi.

Notre démarche, conséquente, lancée dès 2004, auprès des DRIRE, avec l'aide du LNE et la collaboration des organismes APAVE et VERITAS complète enfin la requalification des échangeurs avec le nouvel arrêté du 30-03-2005.

En effet, l'article 28 du nouvel arrêté du 30 mars 2005 nous permet de requalifier ces échangeurs à 20 bars (voir annexe 13). Il restait 17 échangeurs concernés. Nous avons remplacé 3 échangeurs au cours du 1^{er} semestre 2006 en raison de fuite dans les sous-stations n ° 79, 135 & 136.

Après la mise en épreuve de 9 d'entre eux par VERITAS en septembre 2006, seuls 4 ont réussi l'examen de passage et sont requalifiés à 20 bars.

Nous avons donc remplacé 5 échangeurs non conformes dans les sous-stations suivantes :

- * S/ST 87
- * S/ST 107
- * S/ST 112
- * S/ST 113
- * S/ST 138

La mise en pression des 5 derniers échangeurs est planifiée été 2007. Tout le dossier de requalification est prêt et a été monté par le bureau VERITAS. A ce terme, nous serons enfin conformes à ce nouvel arrêté.

Notre demande auprès de la DRIRE expliquant notre démarche se trouve à la fin de l'annexe 13.

d) Arrêté Grande Installation de Combustion :

L'arrêté du 30 juillet 2003 pour les installations existantes limite les émissions de certains polluants dans l'atmosphère (annexe 14).

La Préfecture des Hauts de Seine nous a adressé en début d'année 2007 une ampliation de l'arrêté préfectoral n° 2007-06 du 15 janvier 2007 relatif à l'application du PPA en Ile de France. (Voir annexe 15).

Nous reproduisons ci-après un tableau récapitulatif des valeurs limites d'émission des oxydes d'azote dans ce nouvel arrêté, comparées aux valeurs mesurées sur la chaufferie urbaine de Clichy.

Pour le GAZ

| Valeur en mg/ Nm3 ramenées à 3% D'O2 | NOX mesurés en mars 2006 | NOX mesurés en mars 2007 | Nouvel arrêté du 15/01/2007 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| Chaudière n°1 (GAZ) | 139 | 136 | 225 |
| Chaudière n°2 (GAZ) | 144 | 79 | 225 |
| Chaudière n° 3 (GAZ) | 127 | 134 | 225 |

Pour le Fioul Lourd très Basse Teneur en Souffre

| Valeur en g/ Nm3 ramenées à 3 % D'O2 | NOX mesurés en mars 2006 | NOX mesurés en mars 2007 | Nouvel arrêté du 15/01/2007 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| Chaudière n°1 (FOL) | 487 | 510 | 450 |
| Chaudière n°2 (FOL) | | 384 | 450 |
| Chaudière n°3 (FOL) | 521 | 549 | 450 |

① Brûleurs :

Grâce à l'investissement de 4 nouveaux brûleurs mixte Bas-NOx FOL-Gaz de dernière génération, nous avons modernisé la chaudière n°2. Nous améliorons considérablement les valeurs des rejets de ce générateur.

En effet, les premiers essais ont largement dépassé la cible des rejets NOx de 450 mg/NM3 pour le FOL et 225 mg/NM3 pour le gaz. Cette amélioration contribue à notre démarche environnementale et à l'amélioration du bien être des Clichois.

Le S.T.I.I.I.C. a contrôlé la chaufferie le 12 avril 2007 et a confirmé notre conformité sur les rejets atmosphériques de la chaudière n°2.

Nous fonctionnons en base avec cette chaudière et le secours sera apporté par les chaudières n° 1 & 3. Ainsi, la moyenne des valeurs de nos rejets à l'atmosphère reste inférieure aux contraintes réglementaires. Nous n'envisageons pas de remplacer les brûleurs des autres chaudières.

② Baie de mesure

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2003, nous avons mis en place un analyseur en continu des poussières et du CO depuis le 2^{ème} semestre 2006. A noter que cet analyseur continu enregistre également les rejets de NOx.

▲ Montant de l'investissement : 75 k€.

▲ Coût de maintenance : 5.000 euros/an

e) Respect de l'arrêté du 30 juillet 2003 :

Autres investissements exigés par le respect de cet arrêté :

| Travaux de mises en conformité | Montant des investissements | Date de réalisation |
|--|-----------------------------|--------------------------------|
| La clôture de 2 m minimum vis-à-vis des tiers. | 57 k€ | 1 ^{er} trimestre 2006 |
| Divers conformités chaufferie. | 47 k€ | 2005 – 2006 |
| * Remplacement réchauffeur FOL | | |
| * Sectionnement gaz chaudière n°1 | | |
| * Alimentation FOL | | |
| * régulation cuve FOL | | |
| * Alimentation GAZ | | |
| Détection incendie | 35 k€ | 2007 – 2008 |

f) Quotas CO2 :

⊕ Emissions de dioxyde de carbone :

Le protocole de Kyoto a été adopté en décembre 1997 afin de mettre en œuvre la Convention internationale sur le changement climatique adoptée en juin 1992 à l'occasion du Sommet de la terre à Rio de Janeiro.

Ce protocole fixe aux pays industriels des objectifs quantifiés, juridiquement contraignants en moyenne une réduction de 5,2% en 2008-2012 par rapport aux émissions de ces pays en 1990 pour 6 gaz à effet de serre dont le principal est le gaz carbonique.

Les pays membres de l'Union européenne ont tous signé pour - 8%. De façon complémentaire aux objectifs quantifiés, le protocole de Kyoto prévoit la possibilité pour les Etats d'échanger leurs obligations de réduction à travers différents mécanismes de flexibilité ».

Souhaitant se préparer aux nouvelles règles du jeu qui devraient être celles d'un marché international de quotas et de crédits d'émission, l'UE a décidé de créer un marché européen de quotas d'émissions de CO2 dès 2005 pour une première période (2005-2007) au terme de laquelle le dispositif européen devra s'intégrer dans le dispositif international pour la période 2008-2012.

La directive définit entre autre le périmètre général des activités concernées, les caractéristiques des installations soumises et les niveaux de plafond d'émissions de CO2.

⊕ Le Plan National d'Allocation de Quota (PNAQ) :

L'arrêté du 25 février 2005 fixe la liste des installations et des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre.

A charge de chaque exploitant de mettre en place la méthodologie de contrôle de ces émissions conformément à l'arrêté du 28 juillet 2005 « plan de surveillance des émissions de CO2 ». Elyo a proposé un plan type pour toutes ces installations et ce plan type a été remis et a été approuvé sans réserve.

En pratique, si les émissions dépassent les quotas, la différence doit être achetée pour combler le déficit, dans le cas inverse celle-ci peut être vendue ou conservée par l'exploitant. Compte tenu des enjeux et des risques importants Elyo a mis en place un groupe de travail chargé d'identifier les technologies permettant de réduire les émissions de CO2 à court, moyen et long terme.

Pour le site de Clichy les quotas alloués pour la première période 2005 - 2007 dite PNAQ1 sont de 41.911 tonnes/an, soit : 125.733 tonnes de CO2 sur 3 ans.

La SDCC a déclaré une émission de 24.724 tonnes de CO2 pour l'année 2006 au GEREPR représentant l'Etat. Le bureau de contrôle Ernst et Young missionné par SDCC a validé notre déclaration 2006.

Le bilan comptable de la gestion des quotas CO2 est joint à la fin de l'annexe n° 4.

Le PNAQ II relatif à la période 2008-2012 impose à compter du 1^{er} janvier 2008 une cible maximum de 28.892 tonnes de CO2 / an, c'est-à-dire une réduction de 31 % par rapport à la précédente allocation. Dans les conditions actuelles d'approvisionnement d'énergie, notre dotation de quotas PNAQ II serait suffisante.

Pendant l'exercice 2006, nous avons procédé à la cession de 19.011 tonnes de CO2 excédentaires produisant une recette en plus value de 351 835 € HTVA.

Nous prévoyons d'utiliser les recettes des ventes des tonnes CO2 2007 pour :

- réaliser une thermographie infrarouge de l'ensemble de notre réseau,
- calorifuger toutes les vannes du réseau et ainsi diminuer les pertes par rayonnement (récupération thermique de 4 500 MWh - coût travaux = 150 k€).

Au terme de 2006, le solde de quota reportable sur 2007 est de 8 312 tonnes. A noter que les excédents de quota qui seraient constatés à l'issue de PNAQ 1 ne seront pas reportables sur PNAQII.

1.3. Liste des abonnés, puissance souscrite et évolution :

a) Liste des abonnés:

Veillez vous reporter à l'annexe 2 ci-jointe.

b) Evolution de la puissance souscrite :

Pendant l'exercice 2006, nous avons raccordé 2 nouveaux abonnés et nous avons constaté la fermeture du site de la société ITRAS : le bilan annuel est le suivant.

| S/st n° | Client | Variation |
|---------|--------------------------|------------------|
| 188 | Collège Vincent Van Vogh | + 300 kW |
| 189 | Logirep | + 937 kW |
| 67 | ITRAS | - 100 kW |
| | | + 1137 kW |

c) Relevé des consommations de chaleur des immeubles desservis :

Veillez vous reporter à l'annexe 3 ci-jointe.

La rigueur climatique 2006 est sensiblement équivalente à celle de 2005 :

2 265 DJU pour 2006
2 263 DJU pour 2005

Nos ventes de MWh sont sensiblement équivalentes à l'exercice précédent :

152 713 MWh pour 2006
152 856 MWh pour 2005

Les ventes de chaleur restent bien corrélées à la rigueur climatique.

1.4. Travaux d'Investissement du Domaine Concédé :

1.4.1. Investissements :

Les travaux de premier établissement, codifiés dans notre plan comptable, sous la rubrique TIDC, réalisés pendant l'exercice 2006 font l'objet de l'annexe 4.

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2006 se décomposent comme suit :

| | |
|---|---------------------|
| ▲ Aménagement et agencement des installations | 0,00 € |
| ▲ Autres immobilisations corporelles | 13 004,00 € |
| ▲ Immobilisation mise en concession : | |
| • Conformité centrale & distribution | 79 577,00 € |
| • Clôture extérieure à 2 mètres | 57 000,00 € |
| • Remplacement 6 échangeurs | 54 000,00 € |
| • Amélioration installations techniques | 84 000,00 € |
| • Nouveaux raccordements Sous Station | 107 590,00 € |
| • Extension Bac d'Asnières | 185 421,00 € |
| | ----- |
| TOTAL | 580 592,00 € |

Nota : l'investissement des brûleurs Bas NOx sera constaté dans le bilan de l'année 2007.

1.4.2. Amortissements :

Les amortissements relatifs aux investissements financés sur fonds propres font l'objet :

Soit, d'un amortissement industriel pour ceux concernant les aménagements dont la durée conventionnelle d'amortissement est inférieure à la durée qui nous sépare du terme de la Concession (30 septembre 2015).

Soit, d'un amortissement partiel pour les travaux et installation du domaine concédé qui doivent être remis à la Ville au terme de la Concession, calculé au prorata du nombre d'années nous séparant de ce terme en application des dispositions de l'article 28, alinéa b.

En application de ces dispositions, nous avons appliqué cette règle d'amortissement aux nouveaux investissements concernés :

Le plan d'amortissement est joint à la fin de l'annexe 4.

La valeur non amortie des biens qui seront remis au Délégué à l'échéance de la Concession se monte au 31/12/2006 à 799 163 € HT.

1.5. Relevé des travaux de Gros Entretien et Réparation :

a) Relevé détaillé :

Le relevé détaillé des travaux de Gros Entretien et Réparation sur le matériel de production et de distribution est indiqué à l'annexe 5.

b) Analyse :

Les dépenses se résument de la manière suivante :

| | |
|--------------------------|-----------------------|
| ▲ Centrale de production | 401 839,53 € |
| ▲ Réseau de distribution | 378 339,00 € |
| ▲ Postes de livraison | 383 788,78 € |
| TOTAL | 1 163 967,31 € |

| | |
|---|---------------|
| Solde de la provision GER à l'année 2005 | 1 514 848 € |
| Dotation de l'exercice 2006 | + 982 289 € |
| Reprise de provision (sur dépenses GER de l'exercice) | - 1 075 486 € |
| Solde de la provision au 31/12/06 | 1 421 650 € |

1.6. Quantités de combustibles achetés et de chaleur vendue :

Veillez vous reporter à l'**annexe 6** ci-jointe.

1.7. Programme de travaux pour 2007 :**1.7.1 Investissement**a) Centrale :

| | |
|--|--------|
| Brûleur Bas NOx chaudière n°2 | 374 k€ |
| Modernisation supervision centrale | 30 k€ |
| Détection incendie centrale | 35 k€ |
| Passerelle accès baie d'analyse | 8 k€ |
| Conformité ATEX (provisoire) | 100 k€ |
| Conformité et réfection vestiaire (issue de secours) | 22 k€ |

b) Réseau de distribution & postes de livraison :

| Raccordement de nouveaux abonnés | | Investissement |
|-----------------------------------|--------|----------------|
| Ecole Berges de Seine | 290 kW | 63 k€ HTVA |
| Logement Français | 600 kW | 127 k€ HTVA |
| Résidence de la Région Parisienne | 431 kW | 80 k€ HTVA |
| APEI | 200 kW | 77 k€ HTVA |

Les travaux d'extension sont financés sur les fonds propres de la Société concessionnaire.

| | |
|--|-------|
| Mise en conformité 5 échangeurs néo soumis sous réserve de contrôle | 90 k€ |
| Mise en sécurité des chambres à vannes | 50 k€ |

TOTAL PREVISIONNEL POUR 2007 : 1 179 k€ HTVA

1.7.2 Gros entretien réparation

Nous indiquons ci-après les principaux travaux GER que nous programmons pour 2007. A ces travaux s'ajoutent toutes les dépenses courantes de réparation des équipements

a) Centrale :

| | |
|--|-------|
| Réfection fuite casing et calorifuge chaud n°2 | 48 k€ |
| Remplacement armoire commande chaudière n°3 | 50 k€ |
| Remplacement protection cathodique dégazeur | 9 k€ |

b) Réseau de distribution:

Autant que possible, nous tentons d'inscrire nos travaux de gros entretien – réparation dans le planning des travaux de réfection générale de voirie de la ville.

Pour l'exercice 2007, les travaux de voirie concernent principalement la rue Henri Barbusse. A priori, l'état de ce réseau est satisfaisant et ne fera pas l'objet d'une ouverture préventive.

Nous programmons les principaux travaux indiqués au rapport d'examen joint en annexe 10 aux présentes. Montant estimatif : 91 k€ .

A cette liste s'ajoute la réfection complète de la chambre CP 11 et le remplacement de la robinetterie des chambres de coupure situées rue Castères et Pelloutier entre les chambres CP9 & CP25 (16 chambres). Montant estimatif : 170 k€ .

c) Postes de livraison :

Nous poursuivons notre planning de rénovation des postes de livraisons de chaleur, principalement au niveau de la robinetterie, des vannes de détente et de régulation.

Rappelons que dans le cadre de l'application de l'arrêté du 15 mars 2000, nous effectuerons le contrôle visuel des organes internes des échangeurs : cette opération concerne 33 échangeurs sur 101 cette année. Montant estimatif : 60 k€.

En complément des travaux de remplacement de la canalisation vapeur qui alimentait le quartier « entrepôt ZAC Fournier » par une canalisation basse température en 2006, nous réaliserons, dans le cadre du plan GER le plan de remplacement des branchements et postes de livraison de chaleur des sous-stations n° 47, 80, 81, 66, 64 par des équipements basse pression. Montant estimatif total: 583 k€.

1.8. Effectif du service et qualification des agents :

Veillez vous reporter à l'annexe 7 ci-jointe.

D - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL

1.1. Compte de résultat de l'exercice 2006 :

Les modalités d'arrêté de compte au 31 décembre de chaque année du groupe de Sociétés qui dépendent d'Elyo sont fondées sur les éléments comptables connus au 30 novembre complétés par une estimation des recettes et des dépenses des mois de décembre.

Les comptes sociaux de l'exercice 2006 prennent en compte les ajustements de l'estimation faite pour décembre 2005 dans l'arrêté des comptes 2005 et l'estimation faite pour décembre 2006.

Cette méthode commune à l'ensemble des Sociétés du groupe Elyo conduit en fonction des réalités climatiques des mois de décembre par rapport aux estimations à des écarts de chiffre d'affaire, de dépense et de marge qui pourront faire l'objet d'explications spécifiques, le cas échéant.

Il en résulte que pour cette raison ces comptes sociaux que nous joignons en annexe 5 ne correspondent pas exactement au bilan énergétique (achat – ventes d'énergie) de la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 (joint en annexe 6).

Les comptes de l'exercice 2006 reflètent les principaux événements suivants :

RECETTES de la Société

Recettes de vente de chaleur du domaine concédé

Il est rappelé que le chauffage urbain de Clichy vend la chaleur qu'il distribue par application des tarifs « résidentiels » et « optionnels » et que les immeubles totalisant plus de 30 ans de raccordement au réseau bénéficient, s'ils ne s'en sont pas acquittés par avance, de l'exonération du paiement du terme R22 de l'abonnement.

Les recettes indiquées dans nos comptes sociaux de 2006 sont les suivantes :

| | <u>€ HTVA</u> |
|---|---------------|
| Terme proportionnel à la consommation R1 | 9.639.357,87 |
| Terme proportionnel à la puissance souscrite R2 | 2.584.564,15 |
| Total | 12.223.922,02 |

Ce montant est en progression d'environ 23 % par rapport à l'exercice précédent en raison de la forte hausse des combustibles (hydrocarbures) pendant l'été et l'automne 2006.

Recettes de location de compteurs individuels : 11.572,60 € HTVA

Recettes de participation aux frais de raccordement de nouveaux immeubles : il n'a pas été perçu de recette à ce titre pendant l'exercice 2006.

Recettes de vente de chaleur à la Sté SES-ELYO pour ses besoins extérieurs :

Le montant des recettes de vente de chaleur pour 2006 se monte à 3.159.791,02 € HT, en progression de 37 % par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse des combustibles et de la progression de la consommation.

Redevance relative au transfert de chaleur vers la Sté SES ELYO :

La redevance versée par la Société SES ELYO pour le transfert de chaleur et l'exploitation du réseau établi rue de NEUILLY est comptabilisée pour 2006 pour un montant de 60.790 € HTVA.

Il est rappelé que la Ville de Clichy perçoit une redevance de même nature auprès de la Société SES-ELYO.

Restitution des quotas de CO2 :

Il s'agit de la comptabilisation de la fraction de quotas CO2 utilisés pour la production de chaleur pendant l'exercice valorisés à la date de leur attribution en février 2006. Cette recette est compensée par la charge équivalente comptabilisée à la rubrique « charges de gestion courante ».

Ventes de quotas CO2

Pendant l'exercice 2006, il a été procédé par notre groupe de Sociétés à la vente sur le marché d'une partie des quotas excédentaires de 2005 et de 2006 produisant une recette de 351.235 €. (cf le tableau de comptabilisation des quotas joint en annexe 4).

Reprises sur provisions

Le montant des reprises sur provisions GER correspond au montant des dépenses de cette nature qui ont été imputées à ce compte pendant l'exercice 2006.

DEPENSES de la Société

Combustibles et énergie importée

Le montant des achats de combustible et énergie est en progression du fait de l'accroissement des ventes à la Société ELYO pour ses besoins extérieurs (+4%) et de la forte augmentation du prix des énergies au cours de l'exercice 2006 (+30 %).

A noter la réduction des dépenses de fioul lourd rendue possible par la douceur climatique et la continuité de la fourniture de gaz et de vapeur.

Autres achats

Les dépenses relatives aux autres achats sont d'un niveau similaire à celui de l'exercice précédent.

Services extérieurs

sous traitance : cette rubrique regroupe :

- a) les prestations « métier » constituées par les achats externes de prestations pour la conduite, l'entretien et le contrôle des installations du Service Public,
- b) les travaux de maintenance (GER) qui sont réalisés par des entreprises extérieures quand leur technicité ou leur moyen de mise en œuvre dépasse ceux du personnel affecté à l'exploitation.

Le montant de ces dépenses de l'exercice 2006 est identique à celui de l'exercice précédent.

Locations

Le montant des locations est sans variation notable par rapport à l'exercice précédent.

Assurances

Nous constatons une légère augmentation des primes d'assurance par rapport à l'exercice précédent.

Assistance administrative,

Cette assistance apportée par la Société Mère SES ELYO fait l'objet d'une convention pour la réalisation des prestations et assistances suivantes :

- Prestations de Direction générale, technique, commerciale, administrative et comptable
- Prestations juridiques
- Prestations comptables
- Prestations financières
- Service des titres

Et

- Assistance de gestion budgétaire, de comptabilité et de financement,
- Assistance administrative et juridique
- Assistance informatique
- Assistance pour les achats
- Assistance technique
- Assistance de Direction

Le montant de cette redevance est conventionnellement fixé à 6% du montant du chiffre d'affaire de l'exercice : ce montant est en progression par rapport à l'exercice précédent du fait de l'accroissement du chiffre d'affaire.

Autres services extérieurs

Les dépenses enregistrées en 2006 sont similaires à celles de l'exercice précédent.

Impôts, taxes et assimilés

Les dépenses enregistrées sous cette rubrique sont similaires à celles exposées pendant l'exercice précédent.

A noter la légère réduction du montant de taxe professionnelle supporté pendant l'exercice 2006, calculée par plafonnement de la valeur ajoutée de la Société sur l'exercice antérieur (2005).

Charges de personnel et charges sociales

Les charges de personnel sont en diminution par rapport à l'exercice précédent en raison d'une modification intervenue dans notre organisation administrative et comptable. Cette réduction contribue à compenser l'évolution du montant de la prestation d'assistance administrative.

Dotations aux amortissements et aux provisions

La dotation aux amortissements des installations corporelles évolue à la hausse consécutivement aux investissements, aménagement et de matériel informatique pris en compte en 2006.

Autres charges de gestion courante

Les dépenses enregistrées sous cette rubrique sont similaires à celles de l'exercice précédent, mis à part la valorisation des quotas CO2 consommés dont le cours a évolué fortement entre février 2005(cours d'introduction) et février 2006. A noter que ce cours s'est effondré en été 2006 et ne s'est pas redressé depuis lors.

Charges spécifiques aux concessions

La dotation aux provisions GER est en progression de l'actualisation économique par rapport à celle de 2006.

Les dotations aux amortissements des biens du domaine concédé et à la caducité des emprunts souscrits pour les financer sont en légère progression par rapport à celles de l'exercice précédent en raison des nouveaux investissements pris en compte au cours de l'exercice.

Redevance perçue pour le compte du Concédant :

Dans nos comptes sociaux, le montant de la redevance à la Ville calculé par référence au chiffre d'affaire TTC de vente de chaleur du domaine concédé et corrigé de l'ajustement des estimations de l'exercice précédent est de 291.956 €.

Le montant calculé par référence au chiffre d'affaire effectif TTC du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 est de 281.354,00 € : la fiche de calcul détaillée est jointe en annexe 8.

Produits et charges financières

Les charges financières évoluent sensiblement à la hausse en raison des compléments d'avances de trésorerie consenties par la Maison Mère SES-ELYO pour financer les investissements réalisés et en conséquence de la forte évolution à la hausse en 2006 des taux à court terme sur la base desquels elles sont conventionnellement rémunérées.

Produits et charges exceptionnels

Les comptes de l'exercice 2006 prennent en compte une charge exceptionnelle nette de 200.000 euros consécutive au règlement des sinistres causés par des tiers et en cours d'instruction auprès de nos assureurs.

Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt s'élève pour 2006 à 260.218 € en progression de 166.000 € par rapport à 2005 ; cette progression est principalement due à la vente des excédents de CO2 en 2006.

1.2. Evolution du prix de la chaleur :

Veillez vous reporter au tableau de l'annexe 9 :

Le prix moyen TTC pour 2000 heures d'utilisation de la puissance souscrite au 1^{er} janvier 2006 est en nette progression par rapport à janvier 2005 (+ 20%) - une réduction des tarifs industriels de gaz intervenue début 2007 a permis de revenir au niveau antérieur, après une forte accélération en été/automne 2006.

1.3. Etat du raccordement des nouveaux immeubles :

(Article 21 ter du Cahier des Charges)

Nous vous prions de vous reporter au tableau joint en annexe 2.

Notre action commerciale continue auprès des promoteurs et bailleurs amène une progression suivie de la clientèle desservie par le chauffage urbain.

E - EXAMEN DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 25 DU CAHIER DES CHARGES

Révision du prix de base de la chaleur

1.1. Article 25 :

Pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques, les tarifs du Concessionnaire d'une part, et la composition des formules de variation y compris les parties fixes d'autre part, pourront à la demande de l'une ou l'autre des parties, être soumis à réexamen sur production par le Concessionnaire des justifications nécessaires et notamment des comptes d'exploitation, dans les cas suivants :

1/ Tous les cinq ans :

Sans objet

2/ Si les ouvrages confiés au Concessionnaire ou leur développement sont modifiés en importance et qualité de façon à remettre en cause l'équilibre financier du contrat :

Sans objet

3/ Si le réseau était classé, avec obligation de raccordement :

Circonstance non intervenue pendant l'exercice 2006

4/ En cas de changement de source d'énergie modifiant de façon sensible l'équilibre financier du contrat :

5/ Si l'ensemble des puissances souscrites ou les quantités d'énergie vendues aux abonnés de la Ville de Clichy, corrigées des variations climatiques, ont varié de plus de 10 % en moins ou de 20 % en plus par rapport à celles de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

5.1. Evolution de la puissance souscrite :

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| • Puissance souscrite au 31.12.1998 | 91.502,70 kW |
| • Puissance au 31.12.06 | <u>97 845,70 kW</u> |
| • Evolution | 6 343,00 kW |
| Soit une variation de + 6,93 % | |

5.2. Evolution des quantités d'énergie vendues sur le périmètre Concédé (hors ventes à la Société ELYO) :

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| • Ventes exercice 1998 | 150.180 MWh |
| • DJU correspondants (Le Bourget) | 2.133 |
| • Ventes exercice 2006 | 152.713 MWh |
| • DJU correspondants (Le Bourget) | 2.265 |

Quantité théorique de chaleur vendue, ramenée aux conditions climatiques de 1998, et corrigée de l'évolution de la puissance souscrite.

$$152713 \times \frac{1}{1,762} \left(0,3 + 0,7 \times \frac{2133}{2265} \right) = 136111$$

Variation relative des quantités vendues :

$$\frac{136111-150180}{150180} = -9,37\%$$

6/ *En cas d'évolution importante de la réglementation technique, notamment dans le cas où elle oblige le Concessionnaire à des investissements supplémentaires.*

Circonstances intervenues :

- * pendant les exercices 2004, 2005 et 2006 suite à l'arrêté ministériel du 15 mars 2000 concernant les équipements sous pression.
- * pendant les exercices 2005 et 2006 suite à l'application de l'arrêté du 30 juillet 2003 et du projet du nouvel arrêté d'exploiter de la centrale.

Nous réaliserons ces mises en conformité par de nouveaux investissements : jusqu'alors, nous avons pu en prendre la charge d'amortissement et de financement dans les comptes de la délégation dans le cadre de l'évolution de ses recettes provenant des opérations de développement de clientèle sans incidence sur le tarif de la chaleur.

7/ *En cas de modifications importantes des conditions d'exploitation, notamment destinées à faire des économies d'énergie, ou si le montant des impôts et redevances à la charge du concessionnaire varie de façon sensible.*

Lors de la mise en jeu de cette clause, et à titre provisoire, le Concessionnaire établit sa facturation et en perçoit le montant sur la base des conditions économiques antérieures.

Circonstance non survenue pendant l'exercice 2006.

* *